

# La Lettre de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

*Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie*

juillet 2015

n° 154

## POURQUOI LES JO 2024 A PARIS ?

Oui, pourquoi donc ? Après la décision du Gouvernement, la ville de Paris a accepté le 13 avril dernier, après moult hésitations, « d'engager pleinement et avec responsabilité Paris vers un acte de candidature officiel » pour accueillir les Jeux Olympiques en 2024.

Nos élus pensent qu'il faut fixer un but ambitieux aux Français assez désabusés actuellement, convenons-en. Ils estiment que l'image de la France en sortira redorée et l'attraction de Paris renforcée.

Nous voulons bien croire en ces nobles intentions mais il faut en examiner le coût, les conséquences sur l'environnement et les nuisances sur la qualité de vie des Parisiens.

Le budget prévu serait de 6,2 milliards d'euros, dont 3 Mds de fonds publics pour les infrastructures et 3,2 Mds de fonds privés et du Comité International Olympique (CIO). Le Gouvernement justifie la modestie de ce budget par l'existence de presque tous les équipements déjà réalisés lors de la candidature de 2012. Notons cependant les évolutions budgétaires des derniers JO en milliards d'euros:

Année	Ville	budget	réalisé
2004	Athènes	5,3	11,1
2008	Pékin	2,6	32,0
2012	Londres	4,8	10,9

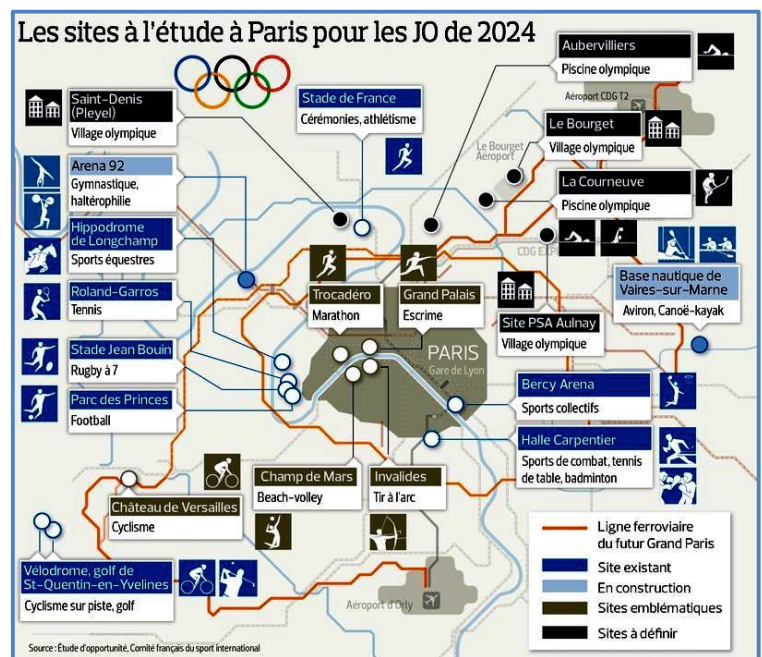
Espérons que nos comptables seront meilleurs que leurs homologues étrangers !

L'environnement et les sites classés risquent de souffrir puisque le Champ de Mars, l'esplanade des Invalides, le Grand Palais et le Trocadéro seront mis à contribution, sans parler du bois de Boulogne qui pourrait réserver bien des surprises.

Enfin les Parisiens, s'ils n'ont pas fui Paris pendant ces semaines, devront s'accommoder des foules ainsi attirées dans les transports en commun et dans la circulation automobile.

Nous restons donc, pour le moment, très circonspects devant ce projet tout en espérant que les pouvoirs publics sauront nous faire progressivement partager leur enthousiasme, rendre crédible leur budget et nous faire oublier l'échec de notre candidature aux JO 2012.

Ils devront aussi être très persuasifs pour nous convaincre du bien-fondé d'organiser en 2025, juste l'année suivante, une grande exposition internationale !



François Douady  
Président

## IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

### de la rue de l'Yvette à la rue Ribera

#### 25 rue de l'Yvette

En retrait de la rue, se dresse entre cour et jardin, un pavillon d'un étage. La façade asymétrique se compose au centre d'une porte en arc plein cintre sommée d'un œil de bœuf, à droite d'une série de trois baies rectangulaires à chaque étage ; composition reprise à gauche avec seulement deux baies séparées par un bas-relief représentant une mère et ses enfants sous une frondaison de vignes.

Sculpteur, Henri Bouchard (1875-1960) est né à Dijon d'une famille de simples artisans, son père est menuisier et sa mère couturière.



Grâce à ses dons naturels et à son ardeur au travail, le jeune garçon s'initie très tôt au maniement de l'outil, d'abord dans l'atelier de menuiserie paternel, puis chez le sculpteur ornemental Frédéric Creusot.

En 1895, il est admis à l'école nationale des Beaux-Arts dans l'atelier d'Ernest Barrias. Il y reste jusqu'en 1901, année où il décroche le Premier grand prix de Rome avec son relief *Œdipe et Antigone chassés de Thèbes*.

Il s'installe en 1924 dans cette petite maison rue de l'Yvette qu'il complète d'un atelier de plain-pied.

Deux ans après sa mort, en 1962, l'atelier est reconnu comme Musée de France et ouvert à la visite. On pouvait y voir le modèle demi-grandeur de l'Apollon de la terrasse du palais de Chaillot (3,50 m) et la grande planche sur laquelle a été sculpté le tympan de l'église Saint-Pierre-de-Chaillot.

Le musée a fermé ses portes en 2007 et ses œuvres ont été transportées au musée *La Piscine* à Roubaix.

Pour en savoir plus sur ce sculpteur : <http://www.bouchard-sculpteur.com>

#### Du 40 au 45 rue Ribera

Ces immeubles ont été réalisés par Jean-Marie Boussard en 1894. Architecte, élève de Paccard à l'école des Beaux-Arts de Paris, il a beaucoup construit dans le quartier puisqu'on lui doit aussi les 4 et 6 rue Jasmin déjà étudiés, ainsi que les 76 et 78 avenue Mozart et le 5 rue Dangeau.



Les façades originales de ces immeubles témoignent des recherches de Boussard pour individualiser ses œuvres tout en reprenant les référents de l'architecture classique.

Le 41 rue Ribera (photo de droite) présente une façade centrée sur deux larges baies à balcon à colonnades séparées par une colonne à chapiteau composite, comme celui du 5 rue Dangeau à côté, mais avec quelques différences : balcons droits et encadrement de termes pour le premier, balcons en arc de cercle et sphinx autour des baies pour le second, les termes se retrouvant au troisième étage.

Le revêtement du 41 en briques bleutées reprend celui des 76 et 78 avenue Mozart. Les bas-reliefs sont largement utilisés comme celui du 45 pastichant les *Chevaux du Soleil* de l'hôtel de Rohan et celui au-dessus de la porte d'entrée excentrée du 41 représentant un putti sur un char tiré par des cygnes.

A noter, les halls d'entrée de ces immeubles sont toujours très soignés comme le vestibule de l'immeuble du 41 qui présente une mosaïque au sol et un bel escalier en bois.



# EXTENSION DE ROLAND-GARROS

## *smash de fin match !*

Le 18 mars, le Conseil de Paris, ayant pris connaissance du rapport du ministère de l'écologie comparant le projet de la FFT et celui de la couverture partielle de l'A13, avait demandé qu'une étude privée soit faite pour contrôler celle du ministère.

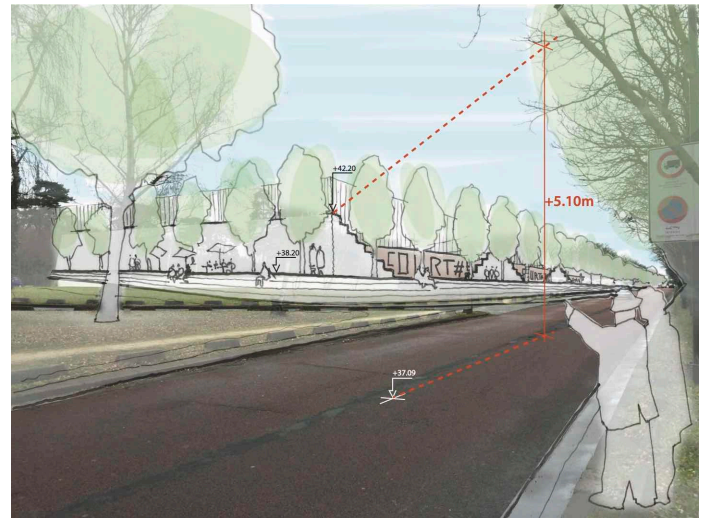
Cette étude, réalisée par EGIS, dans son annexe 4 « aspect visuel de la couverture de l'A13 », montre que la couverture ressemble bien au « blockhaus » de 5 à 7 mètres de haut (voir cotes sur les deux schémas) que nous redoutions, car il masquerait les vues sur le Bois en entrant dans Paris par l'avenue de la porte d'Auteuil depuis la porte de Boulogne.



Las, le 28 mai, le Conseil de Paris a contesté l'impartialité du travail réalisé par le bureau d'études techniques EGIS. En effet, pour ses détracteurs, ce bureau aurait partie liée avec l'architecte du projet de la FFT. La séance du Conseil de Paris a donc été fort houleuse. Et contrairement à l'avis négatif de la Mairie, le vœu des Verts a été approuvé par 82 voix contre 76 pour demander, non pas à la Mairie, mais au Gouvernement, de surseoir au projet FFT pour continuer une concertation avec ses opposants.

Les Verts demandent de convoquer à nouveau la Commission supérieure des sites qui, le 15 décembre 2011, avait approuvé le projet de la FFT avec cinq réserves mineures. Ils veulent faire constater que certaines de ces réserves n'ont pas été levées. Ils oublient, ce faisant, que les avis de la Commission ne

sont que consultatifs pour le Ministre en charge des sites.



Cette décision est un échec personnel pour la maire de Paris et un vote très politicien puisque l'UMP, les Centristes et bien d'autres qui avaient voté pour le projet en 2011 se sont ralliés aux Verts.

Mais, la Maire, toute honte bue, a tenu à préciser que ce vœu adressé à l'État était sans force légale face au Gouvernement. Ce sont les ministères de l'écologie et de la culture qui prendraient la décision finale.

Elle a rappelé que le Président de la République et le Premier ministre étaient favorables au projet, d'autant plus qu'il était un élément nécessaire dans le dossier de la France pour les Jeux Olympiques de 2024.

Le smash de fin de match a été frappé par le Premier ministre au cours du comité interministériel du 3 juin qui a autorisé le projet de la FFT par décret.

Anne Hidalgo a délivré les trois permis de construire de l'extension de Roland-Garros le mardi 10 juin.

Bien entendu, les associations de défense pourront toujours attaquer cette décision au contentieux.

## UN 16<sup>e</sup> PROPRE *objectif impossible ?*

Ce n'est pas l'avis de tout le monde, en tout cas pas du responsable du service de la propreté du 16<sup>e</sup>, Reynald Gilleron, qui a décidé de relever le défi. Lors des premiers conseils de quartier de l'année 2015 consacrés entièrement à ce problème, Reynald Gilleron a convaincu le public présent de son implication dans la tâche qui lui a été confiée. Il utilise au mieux les moyens dont il dispose pour maintenir propre un arrondissement particulièrement étendu et peuplé.

Avec le plan de propreté par objectifs signé en 2009 avec le maire du 16<sup>e</sup>, le service s'est réorganisé et a gagné en efficacité. Le plan fonctionne selon le principe du copilotage : le diagnostic sur l'état de saleté est partagé avec le Maire et l'expertise du service est complétée et renforcée par les observations des habitants.

Malgré tout, et Reynald Gilleron le reconnaît lui-même, demeure chez les habitants un sentiment récurrent d'insatisfaction. Comment l'expliquer ? En partie par de nouveaux comportements dans la population contre lesquels on ne sait pas très bien comment lutter. A titre d'exemple :

- les dépôts de vrac aux pieds des arbres, des corbeilles de rue, des bacs à ordures véritables problèmes d'hygiène et pollution visuelle de la voie publique ;
- les dépôts d'encombrants sans prise de rendez-vous : six objets sur dix ne sont pas signalés ;
- les mégots jetés partout sur la voie publique depuis qu'il est interdit de fumer à l'intérieur.

Sans parler des chiens et des pigeons dont on ne maîtrise toujours pas les déjections.



A contrario, il faut aussi reconnaître les progrès réalisés en matière de graffiti sur les façades depuis que celles-ci sont nettoyées automatiquement, et ce jusqu'à hauteur de quatre mètres, par la ville de Paris.

Reynald Gilleron conclut en rappelant qu'une « rue propre est une rue qu'on ne salit pas ». On en arrive ainsi au véritable point noir « l'incivilité » de nos compatriotes. Comment lutter contre ?

Chaque citoyen de bonne volonté pourrait bien sûr se transformer auprès des passants en ambassadeur de la propreté. L'intention est louable mais l'impact ne peut être que marginal. De son côté, la mairie de Paris pour sensibiliser les Parisiens a lancé, dans tous les arrondissements, sur le thème « *Paris fais-toi belle, grande opération de nettoyage dans votre quartier le 23 mai* » une initiative de nettoyage par les habitants. C'est sympathique, mais ce n'est pas une solution pérenne.

En revanche, la constitution d'associations de riverains prêtes sur la base d'une charte signée avec les services techniques et la mairie d'arrondissement, à s'impliquer dans l'amélioration de la propreté de leur quartier, est une initiative intéressante et une expérience à suivre. C'est le cas dans le 16<sup>e</sup> avec l'association « *Mieux vivre ensemble dans le quartier Dauphine* » qui a obtenu des premiers résultats encourageants.

Le thème de la pollution pourrait aussi être mieux exploité, notamment si on veut toucher les jeunes qui y sont très sensibles. La lutte contre les mégots peut en être l'occasion. Il faut expliquer leur durée de vie très longue, la difficulté qu'il y a à les ramasser et la pollution de l'eau qu'ils entraînent du fait des goudrons contenus dans le tabac. Pour une pollution si diffuse d'ailleurs, n'est-ce pas au niveau individuel qu'il faudrait chercher une solution ? Pourquoi, en plus des éteignoirs des corbeilles de rue, ne pas distribuer des cendriers de poche ? Ils avaient fait leur preuve à la fin des années 1980 quand la loi Evin a été appliquée dans les bureaux.

Si la dernière campagne lancée par la Mairie « *350 tonnes de mégots par an, adoptons le bon geste, respectons Paris* » est bien suivie en octobre prochain de verbalisations avec des amendes portées à 68 euros comme cela a été annoncé, il y aura des résultats. Ne soyons pas naïfs : pour atteindre son but, il faut accepter de troquer l'approche « bisounours » contre des solutions plus punitives (voir notre proposition de vœu page 5).

Pour conclure, acceptons le fait que la propreté urbaine est rarement obtenue de façon définitive. Actuellement, l'insuffisance des toilettes publiques a des conséquences visibles partout dans Paris. C'est un problème dont la solution prendra forcément du temps.



## VŒU PRÉSENTÉ PAR XVI<sup>e</sup> DEMAIN POUR LE PROCHAIN CICA

Monsieur le Maire du 16<sup>e</sup>,

Comme vous le savez, les sujets qui sont abordés à chaque conseil de quartier tournent toujours autour de la propreté des trottoirs parisiens et de l'envahissement de ceux-ci par les terrasses des cafés/restaurants et les étalages des commerçants.

Ces problèmes résultant de l'incivilité des Parisiens, la seule solution pour les obliger à réagir est de « les attaquer au portefeuille ». Pour cela, nous souhaitons présenter ce vœu lors du prochain conseil municipal du 16<sup>e</sup> arrondissement en formation de CICA, en application de l'article 16 de la Loi du 31/12/1982 instituant les CICA, charge à celui-ci de le transmettre à la mairie de Paris :

*Madame la Maire,*

*« Considérant que les trottoirs parisiens sont de plus en plus envahis par les terrasses des cafés/restaurants et les étalages des commerçants et que leur saleté ne fait qu'augmenter chaque jour, afin de convaincre les Parisiens de faire preuve de plus de civisme, nous souhaitons :*

*• « que le montant des contraventions pour non-respect par les cafés/restaurants et les commerçants des conditions d'utilisation de l'espace public lors de la mise en place de leurs terrasses et/ou étalages soit fortement augmenté afin de les rendre dissuasives. De même pour celles infligées aux habitants qui déposent leurs sacs poubelle sur le trottoir au lieu de les mettre dans la poubelle de l'immeuble et à ceux qui ne ramassent pas les déjections de leurs animaux ;*

*• « que la Mairie mette en place une police de l'environnement beaucoup plus importante que l'actuelle afin d'amener la population à respecter les règlements en dressant des procès-verbaux contre les contrevenants.*

*« Les contraventions ainsi dressées devraient autofinancer cette police. Au fur et à mesure de l'évolution des mentalités, le nombre de policiers en charge de la propreté pourra diminuer.*

*« Pour mémoire, de nombreuses grandes villes étrangères ont réglé le problème de la propreté de leurs trottoirs en fixant le montant des contraventions à un niveau élevé. Pourquoi Paris ne pourrait pas y arriver également ?*

*« Espérant que vous voudrez bien présenter notre souhait lors du prochain Conseil de Paris, nous vous prions...*

## D I S P A R I T I O N

Simonne Parez, Présidente de XVI<sup>e</sup> DEMAIN pendant presque vingt ans de 1984 à 2001, nous a quittés.

Après des études d'infirmière à Marseille et son mariage avec un ingénieur de l'école centrale de Paris spécialiste d'études des sols, elle s'engage dans une vie municipale et associative très orientée vers le logement et l'urbanisme.

En 1970, au sein de l'Union Féminine Civique et Sociale, elle est responsable du secteur logement et s'implique dans l'urbanisme autant à Paris que dans le département de l'Eure où elle détient un mandat de conseillère municipale.



Elle contribue à la création de 1979 à 1989 du centre Mesnil - Saint-Didier, dont elle devient présidente jusqu'en 1992.

Conjointement, elle adhère à XVI<sup>e</sup> DEMAIN en 1976 pour en prendre la présidence en 1984.

Jusqu'en 2005, nous la retrouvons régulièrement chez elle pour nos réunions hebdomadaires.

Très active tout au long de sa vie, elle faisait preuve d'un état d'esprit innovant, l'architecture très moderne de sa maison de campagne en Normandie en témoigne.

Nous garderons de Simone Parez l'image d'une femme dynamique et accueillante à l'égard de ses amis et collègues.

# R É D U I R E L A P O L L U T I O N , O K

## *mais s'arrête-elle aux frontières ?*

En 2005, il y a dix ans déjà, à l'occasion de l'élaboration du Plan de déplacements (PDD), la mairie de Paris affirmait vouloir « *lutter contre la pollution... Un enjeu majeur de santé publique* ». Louable objectif ! La Mairie voulait accentuer sa politique anti-voitures déjà mise en place en 2001 selon laquelle « *réduire le trafic est la seule solution pour améliorer la qualité de l'air* ».

La seule solution vraiment ? Cette affirmation ne conduisait pas d'ailleurs à une analyse très méthodique des causes du problème. Certes, il faut limiter l'invasion de Paris par les automobiles, mais il ne faut pas le faire d'une façon dogmatique sous la pression d'un courant politique minoritaire.

On a pu constater que la politique anti-voitures n'a eu comme résultat essentiel que d'accroître embouteillages et pollution. On a regretté qu'il n'ait jamais été question de fluidifier la circulation tout en limitant les vitesses, bien au contraire : la circulation hachée avec des feux rouges inutiles dans les petites rues n'a jamais été remise en cause, la pollution atmosphérique se cumule avec la pollution sonore et la création de quartiers tranquilles, fort sympathiques pour les riverains, ne fait que reporter la circulation sur les axes proches embouteillés.



« *Certaines politiques restrictives peuvent avoir simplement pour effet de déplacer le problème d'un territoire à l'autre* » soulignait en 2007 le conseil scientifique de la ville de Paris (voir sur le site notre édito Lettre 124 de janvier 2008). *Le Monde* écrivait

alors « *Paris pilote à vue sa politique de transport* » (16 octobre 2007).

Le développement des transports en commun aurait été une solution, mais la mairie de Paris n'en maîtrisant pas tous les composants, elle préfère stigmatiser la circulation automobile et en particulier celle des véhicules Diesel.

Mais qu'entend-on par pollution ? Les objectifs de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) étaient de réduire la production des gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, méthane, ozone...). Aujourd'hui, outre les gaz toxiques (NO, NO<sub>2</sub>), est mise en avant la production des particules fines et le diesel est montré du doigt. On oublie les progrès effectués par les nouveaux moteurs et on ne veut pas s'attaquer aux véhicules les plus anciens qui sont très polluants.

Heureusement, la technologie et l'amélioration des véhicules ont permis de contenir le niveau de la pollution.

Et qu'ont fait en dix ans les services publics pour améliorer leurs flottes de véhicules polluants ?

En réalité, la pollution est particulièrement alarmante lorsque la France est soumise à un anticyclone. Elle n'intervient que lorsque le vent vient de l'Est de l'Europe. L'Allemagne, en particulier, nous envoie ses nuages de suie provenant de ses centrales à lignite. La mise en place de la circulation alternée à Paris ne change pas grand-chose devant cette invasion germanique, mais a un effet désastreux sur notre économie.

D'après un rapport d'une étude du Conservatoire national des arts et métiers d'avril 2015, « *Le lignite allemand est-il la pollution de tous nos problèmes ?* », il ressort que :

« *La transition énergétique allemande est construite sur la fermeture complète de ses centrales nucléaires pour les remplacer par des sources d'énergies renouvelables d'une part, et par du charbon, essentiellement du lignite et du gaz d'autre part.*

« L'Allemagne compte quatre des cinq centrales thermiques à charbon les plus polluantes de l'Union Européenne (WWF).

« L'abandon du nucléaire d'ici à 2022 et le développement des énergies renouvelables à la production intermittente et imprévisible conduit la République fédérale d'Allemagne à exploiter au maximum ses mines de lignite, conduisant les autorités à raser des villages entiers.

« Ce charbon polluant représente 40 % de la production électrique du pays, contre 25 % en moyenne en Europe (il faut bien compenser l'arrêt des centrales nucléaires !).

« Pour remplacer les huit réacteurs nucléaires sur dix-sept fermés en 2011, les 140 centrales au charbon que compte l'Allemagne tournent à plein régime.

« Ainsi, il faut s'attendre, à chaque situation anticyclonique avec du vent de nord-est, à des pics de pollution au moins identiques à ceux que l'on connaît depuis deux ans. On pourra arrêter complètement la circulation automobile sur toute la moitié nord de la France, ça ne changera pas grand-chose. »

Il apparaît ainsi clairement qu'on ne peut pas résoudre un problème global avec des mesures politiques locales prises dans l'urgence et qui, en fait, ne font que rendre plus difficile la vie des Parisiens !

## C O U R R I E R D E S L E C T E U R S

**Le coût des Velib'** : un économiste, Frédéric Héran, a publié en 2014 un livre (Le Retour de la bicyclette) dans lequel il dénonce le coût des Velib' pour les Parisiens. Il parle de 4 000 € par an et par vélo ! Cette information aurait été reprise par *Le Monde*, mais pas par les autres journaux. Pourquoi ? On se le demande...

A ce jour, l'information n'a pas été démentie, personne n'a attaqué l'auteur en justice et nous continuons à payer très cher ce service voulu par Bertrand Delanoë !

Jusqu'à quand ?

Philippe Gates

**Cariatides libérées** : page 2 de la Lettre n° 153, nous avons évoqué des cariatides libérées. Plusieurs lecteurs nous en ont demandé la signification.

**La rédaction** : c'est simple, elles n'ont plus la fonction de porter un balcon ou l'étage au-dessus d'elle. Elles sont libérées de cette lourde tâche et ont donc intégralement une fonction décorative.

**A quand la fin des privilèges ?** : que dire des incivilités nombreuses des voitures des corps diplomatiques qui ne payent pas les PV, ont des places réservées en bas de chez eux et, en plus, se garent souvent en seconde file pour rajouter une autre voiture ? De plus, elles ne peuvent pas être enlevées et mises en fourrière. Pourquoi certaine élite, ou supposée comme telle, a-t-elle des droits supérieurs au Français moyen ?

Brigitte Burnand-Galpin

**La rédaction** : malheureusement, une voiture diplomatique est considérée comme faisant partie du territoire national du pays représenté et ne peut donc pas être touchée par la police locale.

### Clocherle à Notre-Dame-de-l'Assomption

Une de nos adhérente nous a communiqué copie d'un courrier qu'elle a adressé à la paroisse pour se plaindre des sonneries des cloches qu'elle estime trop fréquentes. Nous avons alors rencontré récemment le curé pour lui rappeler cette réclamation. Ce dernier nous a précisé que les cloches respectaient le droit au sommeil et ne sonnaient les heures et les demies que de 9 h à 21 h. Elles sonnent aussi pour les messes, les mariages, les baptêmes et les funérailles.

Il nous a précisé que, sans texte réglementaire, c'était une coutume souhaitée par les pouvoirs publics et que ces derniers demandaient des sonneries supplémentaires pour les commémorations publiques comme le 8 mai 1945, le 25 août 1945 et quelques autres fêtes civiles.

Nous pensons aussi que les cloches nous évitent de regarder nos montres ou nos portables et créent une ambiance joyeuse plus agréable que les pétarades des scooters !



# PISCINE MOLITOR NEWLOOK

## *le point un an après l'inauguration*

En mai 2014 était inauguré, en présence d'un public sélectionné, le nouveau complexe Molitor comprenant un hôtel cinq étoiles et ses services annexes (restaurant, bars, spa, salles de sport, salles de séminaires) encadrant les deux bassins d'été et d'hiver à 28°, restaurés dans leur écrin de cabines bleues... (Voir notre Lettre n°150 de juillet 2014)

Un an après cet événement alors controversé et face à des rumeurs persistantes sur la viabilité de ce projet rendu volontairement élitiste, nous avons souhaité faire un état des lieux et un point avec la direction de l'établissement.



Rendez-vous fut vite pris et nous pûmes visiter en détail les installations hôtelières et autres en bénéficiant des commentaires passionnés de notre charmante guide, Roxane Planas, et ensuite poser nos questions au jeune directeur général, Vincent Mézard.



Certes, le projet autorisé par la ville de Paris avec un bail de 54 ans, moyennant une redevance annuelle

avec une partie variable indexée au chiffre d'affaires, a nécessité un investissement entièrement privé de 80 M€ et permis la création de 200 postes de travail pour l'exploitation par le groupe ACCOR.

L'intention n'était pas uniquement d'ouvrir un nouvel hôtel de luxe : il s'agissait également de restaurer l'esprit de l'ancienne piscine Molitor, conférant ainsi à cet ensemble un caractère atypique.



Les prestations haut-de-gamme sont réservées à la clientèle de l'hôtel, visiteurs occasionnels ou gentils membres du club des *happy fews* (limité à 1 000 élus, droit d'entrée de 1 200 € et cotisation annuelle de 3 300 €).

Une place très importante est accordée aux artistes qui peuvent s'exprimer librement, sur invitation, en décorant les anciennes cabines maintenant vouées exclusivement à cet usage. Ces œuvres originales sont accessibles au grand public en soirée : il suffit de passer par l'entrée du bar de l'avenue de la porte Molitor pour aller les découvrir en glissant parfois un œil à travers l'œilleton de certaines cabines.





L'hôtel s'est, en effet, fixé deux objectifs prioritaires :

- retrouver la clientèle du quartier en proposant des formules attrayantes du genre une heure de piscine avec déjeuner pour 65 € (Healthy lunch break),

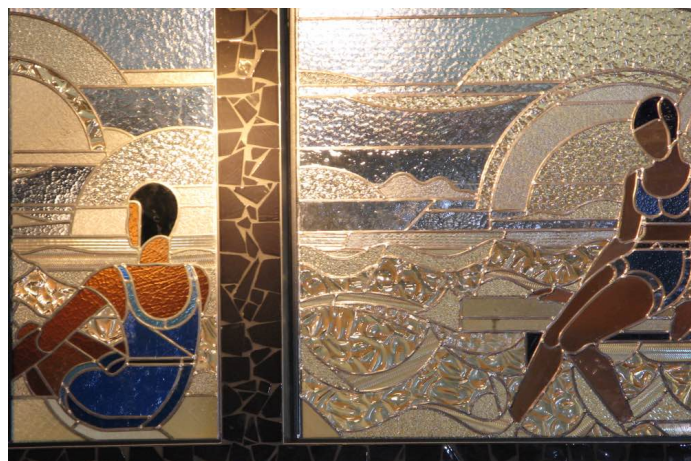


- favoriser l'expression artistique en légitimant l'art urbain et toute forme d'expression nouvelle. Plus de 200 œuvres sont actuellement visibles sous formes de graffs, sculptures, aquarelles (en ce moment exposition de Joël Blanc) en plus des lithographies dans les chambres. Vincent Mézard souhaite « ouvrir les portes et créer un courant d'art ».

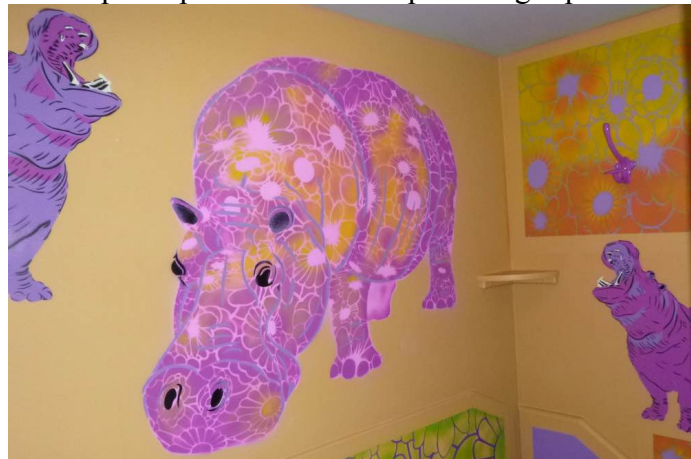


Ces louables intentions supposent une exploitation bénéficiaire et actuellement les objectifs fixés pour la première année seraient atteints : taux de remplissage de l'hôtel supérieur à 60 %, plus de 200 repas servis chaque jour, 450 membres inscrits au club, bonne fréquentation du spa Clarins, plus de 650 événements artistiques ou autres organisés...

L'offre complète est disponible sur le site de Molitor [www.mltr.fr](http://www.mltr.fr).



Les scolaires des établissements secondaires environnants ne sont pas oubliés avec trois demi-journées d'accès exclusif à la piscine d'hiver, le planning d'utilisation étant géré par la ville de Paris. On souhaiterait toutefois voir ces conditions d'ouverture, actuellement très limitées, évoluer à terme pour permettre à un plus large public de



profiter de ces belles installations, même si cela devait entraîner une augmentation significative des charges d'exploitation.



A noter enfin que les différents bars et restaurants, notamment sur le toit terrasse végétalisé offrant une belle vue sur Paris et les environs, le spa avec ses nombreux services et les cinq salles de réunion modulables sont ouverts au public.

Souhaitons bonne route au nouveau paquebot !

# REFUSONS LA TOUR TRIANGLE À LA PORTE DE VERSAILLES

Un projet de 80 000 m<sup>2</sup> de bureaux, dans un Immeuble de Grande Hauteur (IGH) dénommé « Tour Triangle », est proposé par le promoteur Unibail-Rodamco à la ville de Paris sur un terrain situé dans le parc des expositions de la porte de Versailles (voir la Lettre de janvier 2015 ). Ce bâtiment de 180 m de haut et 200 m de large serait érigé le long de l'avenue Ernest-Renan.

Le 17 novembre 2014, le Conseil de Paris a rejeté le projet de déclassement du terrain nécessaire à la construction de cette tour. La Ville a contesté la validité de ce vote de rejet pour des raisons de forme. On ne sait pas où en est un éventuel contentieux lancé par elle. De même on ignore où en serait un autre contentieux émis par l'opposition pour valider le vote contesté !

Les divers opposants au projet ne restent pas inactifs. C'est ainsi que l'association « Monts 14 » a vu son pourvoi contre la révision simplifiée du PLU autorisant un dépassement de la hauteur constructible rejeté par le tribunal administratif.

L'association a donc interjeté appel devant la cour administrative d'appel.

On sait que la Ville, après quelques modifications « cosmétiques » du projet, va revenir à la charge pour faire revoter ce dossier par le Conseil de Paris du 30 juin.

Quant au collectif « Contre la Tour Triangle », il poursuit ses actions de communication. On signalera une conférence passionnante réunissant le 25 février un philosophe de l'urbanisme, un historien de l'architecture et un responsable d'un grand groupe de l'immobilier sur le thème des immeubles de grande hauteur dans le monde.

Le projet de la Tour Triangle est certainement une bonne affaire pour son promoteur mais une curieuse opération pour la Ville qui va signer un bail à construction d'une durée exorbitante de 80 ans pour un prix discutable et sans obligation de libérer le terrain au terme du bail.

Pour les opposants à la Tour Triangle : est-ce un scandale financier en devenir ?... et/ou une erreur de stratégie politique ? Cette tour semble être surtout un outil de communication politique pour la Ville.

La Tour Triangle serait indéniablement un « produit immobilier » profitable pour la société Unibail-Rodamco, mais en aucun cas profitable pour Paris et ses habitants, ni pour le parc des expositions.

Paris a une histoire et n'est pas un parc où des tours parsemées de-ci de-là auraient pour vocation de créer l'attraction. Paris est la ville la plus visitée au monde et, de toute évidence, les touristes ne viennent pas à Paris pour visiter des tours.

## Association XVI<sup>e</sup> DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; [XVIeDEMAIN@orange.fr](mailto:XVIeDEMAIN@orange.fr) ; [www.16emedemain.fr](http://www.16emedemain.fr)

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, François Douady, Marie Moes, Yves Marang, Daniel Mortgat et Philippe Porté

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris